

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 16 mars 2026 à 19 h à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présentes :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 03.

(2026-03-073) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-074) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

La directrice générale par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Le mot du maire débute à 19 h 08 et se termine à 19 h 14.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19 h 14 à 19 h 37.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 59.

Le conseiller Francis Le Chatelier a quitté la salle de 19 h 39 à 19 h 40.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 février 2026

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 février 2026, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2026-03-075)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 19 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mars 2026 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Aucun rapport des représentants de la ville relativement aux commissions et organismes de l'agglomération.

Avis de motion – Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus

CONSIDÉRANT l'élection générale municipale du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

La conseillère Stéphanie Verreault donne l'avis de motion à l'effet que le *Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Saint-Lambert* (2026-251) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le projet de règlement vise à établir le nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus suite à l'élection générale du 2 novembre 2025 et a pour objet de:

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Pour ce faire, le Code d'éthique et de déontologie énonce notamment:

- 1) les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- 2) les règles de conduite qui s'appliquent aux membres du conseil, lorsqu'ils agissent dans le cadre de leur mandat ou à l'occasion d'activités raisonnablement liées à l'exercice de leurs fonctions, notamment en comité, en groupe de travail, en commission ou lors d'échanges avec des citoyens et citoyennes ou des tiers.

Le projet de règlement 2026-251 est déposé.

Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins de la reconstruction du chemin Tiffin entre les rues Riverside (Saint-Charles Ouest) et Jean-Bariteau

Le conseiller Thierry Harris donne un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement décrétant une dépense de 11 382 800 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la reconstruction du chemin Tiffin entre la rue Riverside (Saint-Charles Ouest) et la rue Jean-Bariteau (2026-250)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, d'un montant de 11 382 800 \$, pour les fins de la réalisation des travaux d'aménagement et d'amélioration du rendement des réseaux d'égouts, d'eau potable ainsi que du réaménagement de la chaussée afin d'harmoniser et de sécuriser la circulation véhiculaire, cycliste et piétonnière sur le chemin Tiffin entre les rues Riverside (Saint-Charles O.) et Jean-Bariteau.

Le projet de règlement 2026-250 est déposé.

(2026-03-076)

Adoption – Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, la conseillère Christiane Richard a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments (2026-247)* serait adopté lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été adopté à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 26 février 2026, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. 19.1)*;

CONSIDÉRANT QU'aucune question ni commentaire n'ont été posés;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet d'établir des normes et des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement adopté et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments* (2026-247).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-077) Adoption – Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption (2026-248)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseiller Claude Ferguson a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption* (2026-248) serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a pour objet d'identifier le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé, établir les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis et fixer les modalités d'application de ce droit;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption* (2026-248).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-078) Adoption – Abrogation des règlements d'emprunt 2014-118, 2017-146 et 2017-149

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseiller Claude Ferguson a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros 2014-118, 2017-146 et 2017-149* (2026-249) serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise à abroger les règlements d'emprunt n^{os} 2014-118, 2017-146 et 2017-149, puisque les emprunts correspondants n'ont pas été réalisés et les travaux ont été financés par d'autres moyens;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement 2026-249 abrogeant les règlements d'emprunt 2014-118, 2017-146 et 2017-149.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 28 février 2026 pour les sommes respectives de 9 767 086,36 \$ et de 1 307 703,13 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers 2025

Il est procédé au dépôt de la liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers tel que soumis.

Dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales en 2025

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur les dépenses électorales pour l'année 2025 suivant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services;

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 16 février au 16 mars 2026.

(2026-03-079) Conclusion de l'entente 26DAPP35 – Contrat de service pour les activités de tennis (2026)

Le conseiller Francis Le Chatelier soumet une modification à la proposition principale afin d'ajouter une clause au contrat :

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *QUARANTE-ZÉRO INC.* souhaite continuer à organiser des activités de tennis à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre des programmes particuliers et uniques, et qu'il possède les compétences, les qualifications et l'expertise nécessaire à la réalisation des activités tennis;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CONCLURE avec l'entreprise *QUARANTE-ZÉRO INC.* le contrat de service 26DAPP35 pour les activités tennis 2026 et de respecter les engagements selon les modalités et conditions prévues à ladite entente, sous réserve d'ajouter au contrat une clause à l'effet que:

« En plus du tarif prévu pour les services de l'entreprise, les adultes de 18 ans et plus devront payer à la Ville le montant de l'abonnement estival prévu au règlement de tarification en vigueur. »

D'AUTORISER le chef de la *Division loisirs et vie communautaire* à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-080) Adjudication du contrat 25GN09 – Réfection de l'avenue d'Isère et de la rue de Namur

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 25GN09 ayant pour objet la réfection de l'avenue d'Isère et de la rue de Namur à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *EXCAVATIONS DARCHE INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat, étant estimée à 2 607 938,24 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 2 738 335,15 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 2 607 938,24 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 5 % (130 396,91 \$) à titre de travaux contingents, conformément

à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la dépense au *Règlement décrétant une dépense de 2 970 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins du réaménagement et de l'amélioration du rendement du réseau d'égout unitaire de l'avenue d'Isère et de la rue de Namur (2025-243)*;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-081) Adjudication du contrat 26TP02 – Fourniture de mélanges bitumineux

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ADJUGER le contrat n° 26TP02 ayant pour objet la fourniture de mélanges bitumineux, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *ASPHALTE ST-HUBERT INC.*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, étant estimée à 199 769,06 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-321-00-521;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-082) Modification du contrat 24ENV02 – Annulation de l'avenant contractuel – Collectes hebdomadaires pour les commerçants du centre-ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un avis de non-conformité à l'entente de partenariat conclue avec Éco Entreprises Québec le 29 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des collectes a été diffusé à la population jusqu'au 31 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER l'annulation de l'avenant contractuel 1 portant sur la collecte hebdomadaire des matières recyclables pour les commerçants du centre-ville

afin de rétablir la fréquence de collecte initialement prévue au contrat en date du 1^{er} juin 2026;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-083) Autorisation de lancer l'appel d'offres – Contrat 26ENV03 – Élimination de renouée japonaise sur le terrain public

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres sur invitation 26ENV03 pour éradiquer et contrôler la présence de la renouée japonaise sur le territoire avec un entrepreneur spécialisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-084) Autorisation de lancer l'appel d'offres – Contrat 26ENV04 – Taille de formation des arbres

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres 26ENV04 pour la taille de formation des arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-085) Autorisation de lancer l'appel d'offres – Contrat 26ENV05 – Arrosage des arbres publics

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres public 26ENV05 pour l'arrosage des arbres publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-086) Autorisation de lancer l'appel d'offres public 26TI03 – Contrat d'abonnement annuel Microsoft

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres public 26TI03 pour le contrat d'abonnement Microsoft.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-087) Autorisation de lancer l'appel d'offres sur invitation – Services professionnels pour l'élaboration du plan directeur de signalisation

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels relativement à l'élaboration du plan directeur de signalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-088) Autorisation de lancer un appel d'offres public – Entretien du système de réfrigération et inspection de machinerie fixe

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER la publication d'un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat de services pour l'entretien préventif et correctif du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna, ainsi que pour l'entretien et le suivi réglementaire de la tour d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-089) Autorisation de lancer l'appel d'offres public – Réfection du terrain de soccer au parc Brixton

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres public pour la réfection du terrain de soccer au parc Brixton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-090) Adoption du plan d'action 2026-2028 et du bilan 2025 du plan d'action en accessibilité universelle

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit produire et publier annuellement le bilan et la mise à jour du plan d'action en accessibilité universelle, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, c. E-20.1);

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'ADOPTER le bilan 2025 et le plan d'action 2026-2028 en accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-091) Nomination – Représentant de la Ville au comité du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT les dispositions du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés concernant la composition du comité de retraite;

CONSIDÉRANT la décision de la direction générale de déléguer sa représentation au comité de retraite;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE CONFIRMER la nomination de Francis Blondeau à titre de représentant de la Ville au comité de retraite, en remplacement de la direction générale;

DE RENOUVELER la nomination de Mélissa Mercure, à titre de secrétaire du comité de retraite et représentante de la Ville;

DE RENOUVELER la nomination de Maxime Marquis à titre de représentant de la Ville au comité de retraite;

QUE ces nominations soient effectives, conformément aux dispositions prévues au régime de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-092)

Nominations – Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE, conformément au *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2022-196), le comité se compose, entre autres, de deux élus désignés par le Conseil municipal, dont l'un agit à titre de président, et ce, pour un mandat de deux (2) ans renouvelable;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2025-11-373 relative à la désignation et nomination des membres élus au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à la résolution n° 2024-04-138 relative à la nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE METTRE FIN aux nominations des conseillers Thierry Harris à titre de président du comité consultatif d'urbanisme et Patrick Vallerand à titre de vice-président;

DE CONFIRMER la désignation à titre de membres élus les conseillers Thierry Harris et Patrick Vallerand ainsi que le conseiller Claude Ferguson à titre de remplaçant membre du conseil municipal;

DE NOMMER le conseiller Patrick Vallerand à titre de président du comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER le conseiller Thierry Harris à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme;

DE RENOUVELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 18 mars 2028:

- Membres résidents, urbanistes ou ayant un profil en lien avec l'urbanisme :
 - Paul Guenther
 - Ariane Mercier
- Membres résidents remplaçants urbanistes, architectes ou professionnels de disciplines connexes:
 - Émilie Langlois

Le conseiller Thierry Harris s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-093)

Radiation de la clause résolutoire – 263 Elm

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer l'acte accordant mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte suivant :

Acte de vente par VILLE DE SAINT-LAMBERT à 263 ELM INC., reçu devant M^e Marie-Claude LEBLANC, notaire, le dix-sept avril deux mille vingt-quatre (17 avril 2024) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 28 641 191;

Le tout, conditionnellement à l'obtention des plans du projet tel que construit démontrant le respect des conditions du permis et du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) associés audit projet.

La conseillère Stéphanie Verreault s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-094)

Autorisation – Demande d'aide financière dans le cadre du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS, volet 2)

CONSIDÉRANT l'appel à projets du Programme OASIS du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au Programme OASIS, Volet 2, afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Saint-Lambert;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide de Programme OASIS qui lui sont applicables;

DE S'ENGAGER, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles;

D'AUTORISER Toan-Anh La, chargé de projet à la division du génie, ou son remplaçant, à déposer la demande d'aide financière et à signer tout document qui en découle, telle la convention d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-095)

Autorisation – Sous-location du Club de Golf de St-Lambert

CONSIDÉRANT le bail du golf de Saint-Lambert conclu entre la Ville de Saint-Lambert et le Club de golf de St-Lambert le 26 juin 2018, ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT la clause 7.04 dudit bail qui prévoit que le Club ne peut céder le bail, ni sous-louer, sauf pour une réception ou un événement, ni permettre qu'une tierce personne occupe tout ou partie des locaux sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'AUTORISER la sous-location d'une partie des lieux loués pour la sous-traitance de service de restauration;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-096)

Ratification de signature – Avenant à une transaction immobilière et transaction avec 9544-8312 Québec inc.

** La résolution ci-après est reproduite intégralement, telle que soumise par l'avocat externe mandaté en vertu de la résolution n° 2026-02-045*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert et 9544-8312 Québec inc. ont conclu une promesse d'achat portant sur une partie du lot 2 393 331 du cadastre du Québec, telle que modifiée par contre-offre acceptée le 17 octobre 2025 et par entente de prolongation du délai de levée des conditions le 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un avenant à la promesse d'achat afin de modifier certaines modalités de la transaction et de confirmer la levée des conditions prévues à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont également convenu de consigner leurs engagements réciproques dans une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction constitue un règlement à l'amiable intervenu entre les parties, sans admission de responsabilité, et qu'elle est couverte par le privilège relatif au règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la signature des documents requis afin de donner plein effet à ces ententes;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'AUTORISER la signature, pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, de l'avenant à la promesse d'achat intervenu avec 9544-8312 Québec inc.;

D'AUTORISER également la signature de la transaction intervenue entre les mêmes parties, étant entendu que celle-ci est couverte par le privilège relatif au règlement;

D'AUTORISER, à ces fins, madame Myrabelle Chicoine, directrice générale, ou monsieur Loïc Blancquaert, maire, à signer l'avenant à la promesse d'achat, la transaction ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport de la greffière – Déclaration sur la formation des élus municipaux

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1) et l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1), la greffière fait rapport des déclarations de participation à la formation sur le système municipal ainsi qu'à celle sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des élus suivants :

- M. Loïc Blancquaert, maire;
 - Mme Christiane Richard, conseillère du district 6;
 - Mme Stéphanie Verreault, conseillère du district 8.
-

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2026

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2026.

(2026-03-097)

PIIA – 553, avenue Townshend – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 553, avenue Townshend, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-098) PIIA – 210, avenue de Mortlake – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 210, avenue de Mortlake, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-099) PIIA – 214, avenue des Pyrénées – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 214, avenue des Pyrénées, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-100)

PIIA – 31, boulevard de l'Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 11 février 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique de la requérante reçu en date du 18 février 2026 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 31, boulevard de l'Union, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-101)

PIIA – 17, avenue d'Anjou – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 17, avenue d'Anjou, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-102)

PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouvelle construction avait reçu l'approbation du conseil municipal le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 11 février 2026 quant à la version révisée du projet;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 18 février 2026 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le nouveau plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une nouvelle construction située au 845, avenue Saint-Charles, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-103)

PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Équipements mécaniques

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux équipements mécaniques de la nouvelle construction située au 845, avenue Saint-Charles, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-104)

PIIA – 845, avenue Saint-Charles – Abattage d'arbres

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage de 19 arbres sur la propriété privée située au 845, avenue Saint-Charles, afin de permettre la réalisation du nouveau projet de développement résidentiel, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-105) PIIA – 707, avenue Saint-Charles – Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre afin de permettre le projet de redéveloppement résidentiel situé au 707, avenue Saint-Charles, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-106) PIIA – 554, avenue Notre-Dame – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant du bâtiment mixte jumelé situé au 554, avenue Notre-Dame, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-107)

PIIA – 487, avenue de Dulwich – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et à la transformation de la façade du bâtiment situé au 487, avenue de Dulwich, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-108)

PIIA – 487, avenue de Sanford – Nouvelle construction accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 11 février 2026;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 16 février 2026 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une nouvelle construction accessoire en cour arrière de la propriété située au 487, avenue de Sanford, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-109)

PIIA – 279, avenue de Bromley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 279, avenue de Bromley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-110) PIIA – 263, rue Elm – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une nouvelle enseigne murale sur la façade avant du bâtiment commercial situé au 263, rue Elm, tel que déposé.

La conseillère Stéphanie Verreault s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-111) PIIA – 668, avenue Victoria – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 février 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent sur la façade avant du bâtiment commercial situé au 668, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-03-112)

Second projet de résolution – PPCMOI – 215, avenue Saint-Denis – Usage

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, le conseil a adopté le premier projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage « loisir et sport intérieurs » de la classe *E-2 Établissement de récréation intérieure* pour l'immeuble situé au 215, avenue Saint-Denis, zone RB-7, tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2023-223)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 14 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 26 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune question ni commentaire n'ont été posés;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'ADOPTER le second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 2 391 586 du Cadastre du Québec, situé au 215, avenue Saint-Denis, en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, à savoir autoriser l'usage « loisir et sport intérieurs » de la classe *E-2 Établissement de récréation intérieure*, ce qui contrevient aux normes d'usage et aux normes de la zone RB-7, telles que définies dans l'annexe 2 du *Règlement de zonage 2024-215*, qui n'autorise pas l'usage « loisir et sport intérieurs » de la classe *E-2 Établissement de récréation intérieure*, le tout à la condition de l'ajout d'une bande végétalisée et/ou l'ajout d'arbustes en cour avant de manière à réduire l'espace minéralisé;

QUE toutes les dispositions prévues aux règlements municipaux d'urbanisme qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution sont applicables au projet particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt – Liste des cafés-terrasses – 2026

Il est procédé au dépôt de la liste des cafés-terrasses qui notamment occupent le domaine public pour l'année 2026.

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 54.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 20 h 54 à 20 h 55.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20 h 55.

Loïc Blancquaert
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière